

rons pour le Roi que le Serment prêté par Mr. le premier Président & par Nous, soit enregistré sur les Registres de la Chambre des Comptes Cour des Aides & des Monnoyes ; & que Copies collationnées soient envoyées dans tous les Sièges du ressort , ensuite des Lettres Patentes pour y être pareillement lûes , publiées & registrées , afin que ce soit chose nooïre à tous & à un chacun les sujets desdits Duchés & dépendances : Enjoint aux Substituts d'en certifier la Chambre au mois ; & que ses Arrêts & autres Expéditions de la Chambre seront dès ce jour scellés du Sceau de S. M. presentement remis par ses Commissaires à Mr. le premier Président.

Mr. le premier Président ayant repris les voix , a dit : Faisant droit sur les requisitions des Gens du Roi , la Chambre des Comptes , Cour des Aides & des Monnoyes ordonne que lesdits Sermens seront registrez sur le Registre de la Chambre ; & que copies collationnées en seront envoyées dans tous les Sièges du ressort , ensuite des Lettres Patentes , pour y être pareillement lûes , publiées & registrées , afin que ce soit chose noïre à tous & un chacun les Sujets desdits Duchez & dépendances : Enjoint aux Substituts d'en certifier la Chambre au mois. Ordonne que les Arrêts & autres expéditions de la Chambre seront désormais scellez du Sceau du Roi , à Nous remis par les Commissaires de Sa Majesté.

Et à l'instant Mrs. les Commissaires de Sa Majesté s'étant fait apporter le Registre , y ont signé le present Acte ainsi , signé , CHAUMONT LA GALAIZIERE ET MECZEK.

Et par un Acte separé , la Compagnie & les Gens du Roi ont également signé. Ainsi , signez , Raulin , d'Armur , de Mezey , Dattel , Hugo , Maillart , Richard , Anthoine , Collenel , Millet , Bagard , Gauthier , Bessat , Baudouin , d'Hablenville , de

Marion